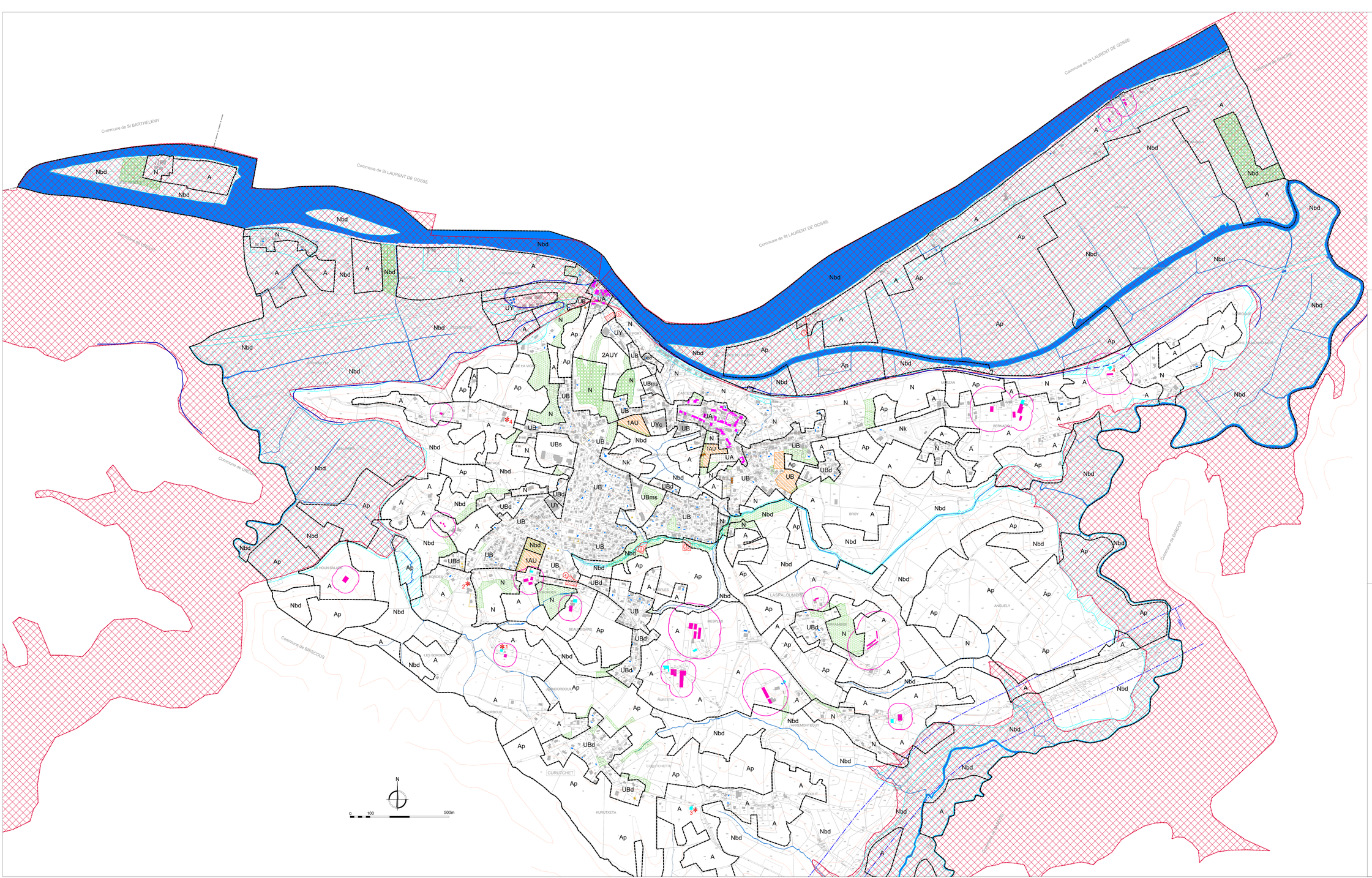

Emplacements réservés pour le logements (art. L151-41 du Code de l'Urbanisme)

N°	Description	Bénéficiaire
1	Création d'une voie reliant la RD261 au chemin de halage de l'Aran	Commune
2	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
3	Régulateur hydraulique du ruisseau Tuquet	Commune
4	Aménagement du carrefour du Baron entre la RD223 et le chemin de Lasbordes	Commune
5	Création de l'accès à la future zone d'activités 2AUY	Commune

LEGENDE

- Zone
- Espace Boisé Classé (EBC)
  En application de l'art. L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié
  En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de paysage identifié - Arbre isolé
  En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Immeuble identifié
  En application de l'art. L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
  En application de l'art. L151-41 du Code de l'Urbanisme
- *1 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  En application de l'art. L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Marge de reculement (Amendement Dupont)
  En application de l'art. L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Emprise PPRI (DDTM)
  (Compris modification partielle APHA-2021-09-16-00005)
- Atlas des zones inondables - Atlas n°2 SAFEGE
- Limite de crue observée ou à tracé pouvant être considéré comme sûr
  Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Limite de crue à tracé incertain
  Source: DDTM 64 Service Aménagement, Urbanisme, Risques - transmis en Février 2020
- Bâti nouveau ne figurant pas sur le fond de plan cadastral 2018
  (Mise à jour 2019)

A TITRE INDICATIF

- Secteur objet d'une OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation
  cf. pièce 3 du dossier PLU
- Bâtiment d'élevage
  Périmètre d'isolement de 100m ou 50m autour du bâtiment
- Siège d'exploitation
- Courbes de niveaux

pays basque euskal herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUSKAL HIRIGUNE ELKARTEA

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

URT

Dossier de Modification Simplifiée n°1

Dossier d'adoption en Conseil Communautaire du 01/07/2023

PLAN DE ZONAGE INFORMATIF	5B
APPROBATION	22/02/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1	01/07/2023
	Nord
ETEN / STEGC	Echelle: 1/5000e
	Juin 2025